



# FAIRE IDENTIFIER VOTRE ANIMAL, C'EST LE PROTÉGER

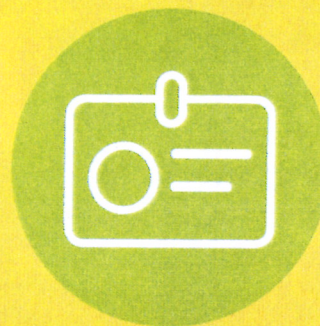
Cela permet :



de le retrouver  
et de le récupérer  
plus rapidement  
en cas de fugue  
ou s'il est déclaré  
entré en fourrière



de lui permettre  
de voyager à l'étranger  
grâce à l'obtention  
d'un passeport



de lui donner  
sa propre identité  
et d'officialiser  
le lien entre vous



de faciliter  
vos démarches  
administratives  
et d'éviter les litiges



de faciliter  
son suivi  
médical



Plus qu'une obligation légale,  
l'identification est un acte  
de protection animale

**Parlez-en à votre vétérinaire**

